

Questionnaire relations Associations/Sociétés – 27/10/21

Synthèse des retours

Dans le cadre d'un groupe de travail initié par la FFR sur le sujet des relations associations-support / sociétés visant à améliorer la qualité de la relation conventionnelle entre les 2 entités composant le groupement sportif, l'UCPR et l'APARE ont été chargées d'une mission d'enquête auprès de leurs adhérents respectifs.

Objectif : Dresser un état des lieux de la relation conventionnelle au sein de chacun des clubs permettant d'identifier le cas échéant des pistes d'amélioration.

Les résultats ci-dessous résultent de l'exploitation des données collectées de façon anonyme par l'UCPR auprès de ses adhérents.

A noter : Suite au groupe de travail ASSASP du 14.10.2021, il avait été convenu qu'afin d'obtenir un état des lieux le plus précis possible des situations, une dernière relance serait faite afin de solliciter la participation des clubs n'ayant pas répondu à l'enquête. La synthèse ci-dessous est celle résultant de cette seconde période de collecte des réponses.

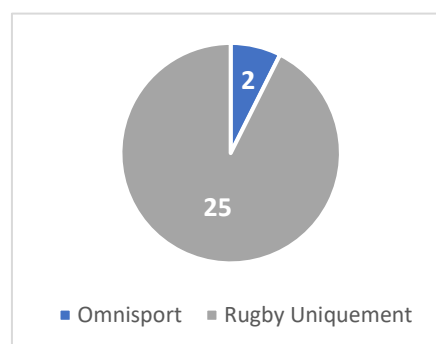
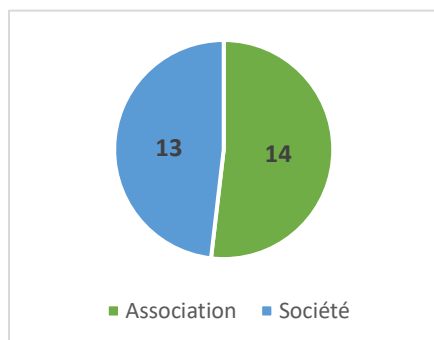
Questionnaire lancé le 22 septembre 2021.

Clôture des réponses le 25 octobre 2021.

Nombre de clubs ayant participé à l'enquête UCPR : 27 / 30

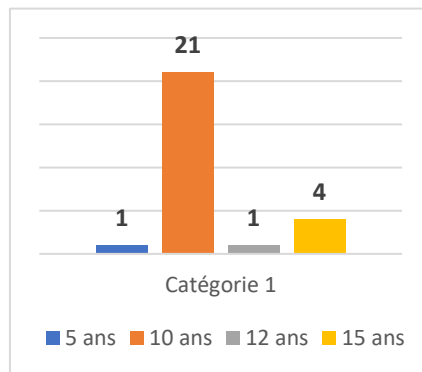
INFORMATIONS GENERALES

Nature de l'association support



Rattachement du centre de formation

Durée de la convention entre les 2 entités



Date butoir des conventions (24 réponses)

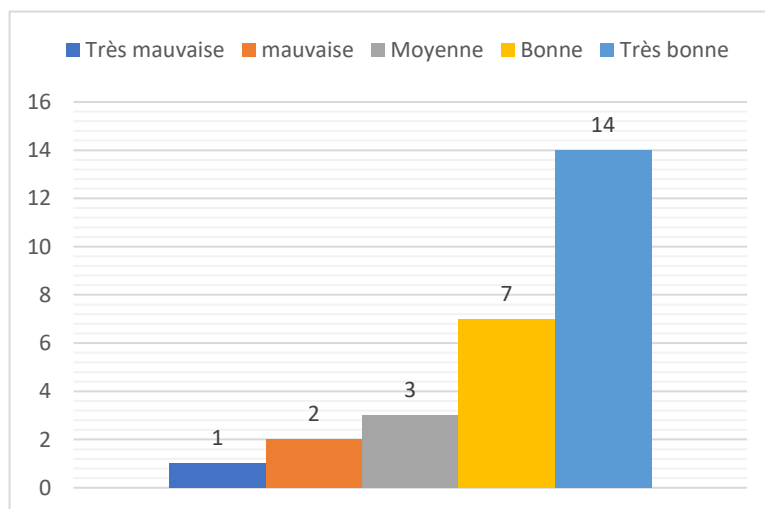
Juin 2026
Juin 2027 (4)
Juillet 2027
Septembre 2027
Octobre 2027
Décembre 2027
Juin 2028 (3)
Juillet 2028
Juin 2029
Juillet 2029
Juin 2030
Juin 2031 (2)
Juin 2032 (2)
Juin 2033 (2)
Juin 2034
Juin 2035

QUALITE DE LA RELATION ENTRE LES 2 STRUCTURES

Evaluation de la qualité de la relation entre les 2 structures

Près de 80 % des clubs ayant répondu à l'enquête indiquent que la relation entre les 2 structures est bonne voir très bonne.

Plus de la moitié des clubs ayant répondu à l'enquête indiquent que la relation entre les 2 structures est « très bonne ».



Principaux points positifs rencontrés dans la relation



- 1 Collaboration générale constructive (15 réponses)**
Stratégie / Gestion commune du club / Co-construction / Développement / Implication / Vision partagée / Ambition
- 2 Mutualisation de la politique de formation (8)**
- 3 Mutualisation de la politique sportive (7)**
- 4 Sentiment d'appartenance (5)**
Valorisation de la marque club / Vision partagée / Confiance / Echanges
- 5 Mutualisation matérielle (3)**
Mutualisation administrative / Mise à disposition d'infrastructure / Avantages financiers

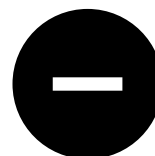
1 - Des modalités de fonctionnements décalés (*différences de moyens alloués aux secteurs financiers, juridiques, de gestion*) – (8)

3 - Des désaccords ponctuels sur les flux financiers (6)

2 - Des différences de priorités (5)

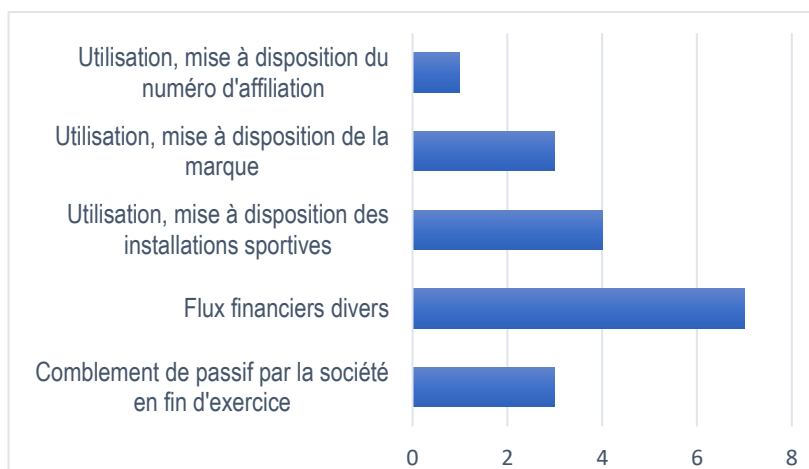
4 – Des désaccords humains / historiques (4)

Principaux points négatifs rencontrés dans la relation



A noter : 6 clubs indiquent qu'il n'y a aucuns points négatifs et que la collaboration est quasi-parfaite

Désaccords et/ou problématiques rencontrées au cours des dernières saisons



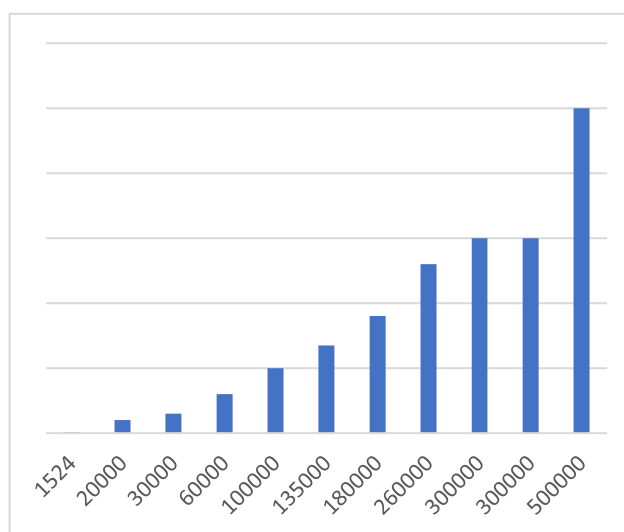
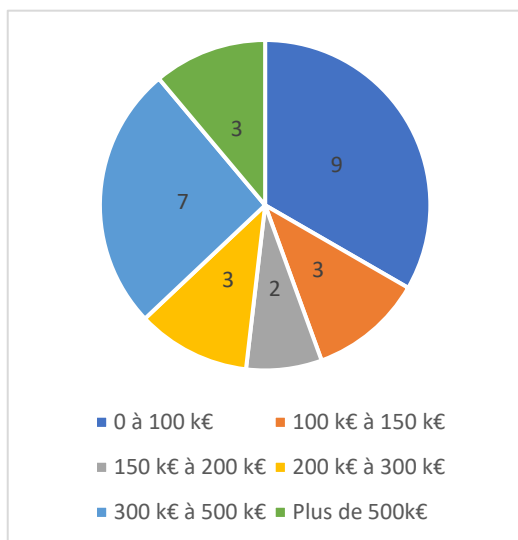
Pistes et solutions susceptibles d'améliorer ces relations (20 réponses)

<p>25% des clubs interrogés ont évoqués des pistes en faveur d'un rapprochement des structures <i>(Attention risque fiscal)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Rapprochement des gouvernances (écoute, dialogue, transparence) -Mutualisation des moyens (administratifs, sportifs et opérationnels). -Siège de la SA dans l'association au-delà d'un certain niveau de redevance -Assujettir la redevance à des objectifs de formation.
<p>45% des clubs interrogés ont évoqués des pistes en faveur d'une indépendance des structures</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Développer l'indépendance et la liberté des 2 structures (Ex : dans l'utilisation de la marque) -Placer le CDF sous la responsabilité de la société sportive. -Possibilité de contractualiser avec une autre association

A noter : 30% des clubs indiquent que les relations actuelles n'impliquent pas la nécessité de creuser des pistes d'amélioration.

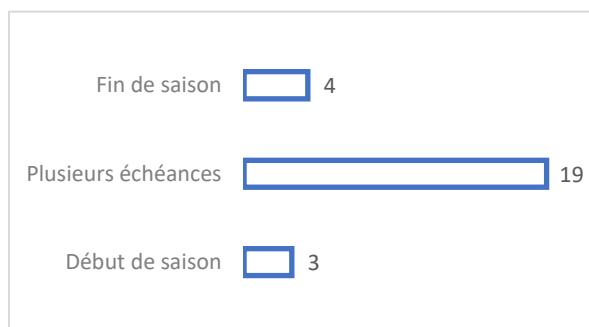
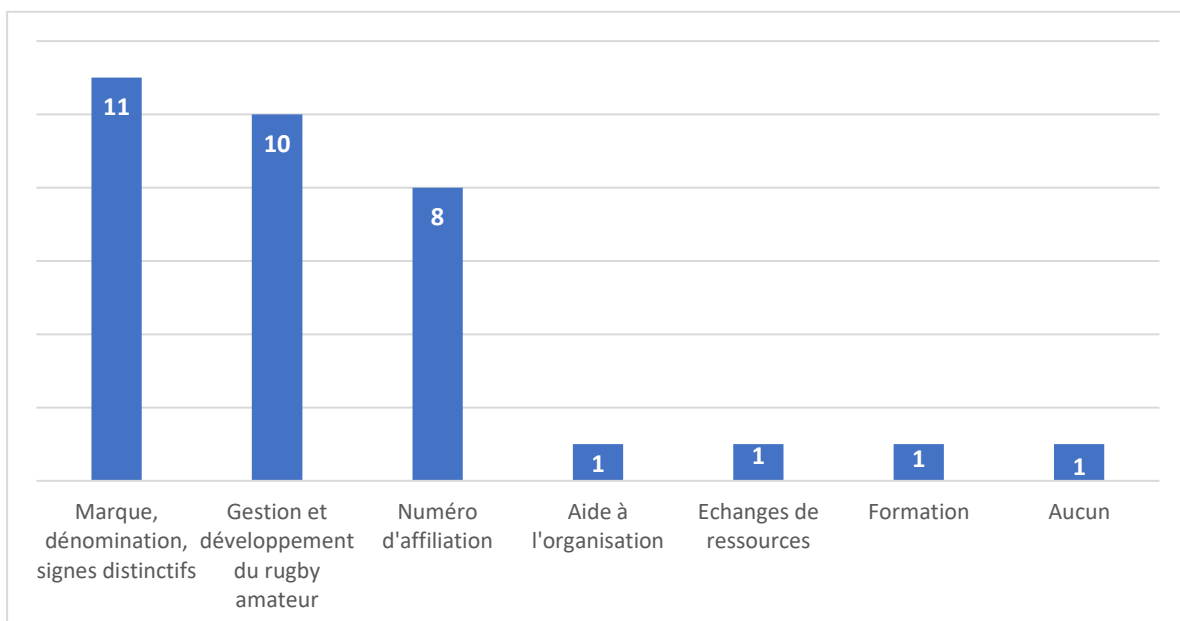
VOLET FINANCIER

Exemples de montants de redevance annuelle versés à l'association par la société



Répartition des montants de redevance par fourchette de montant (17 réponses)

Motif de versement de la redevance prévu par la convention

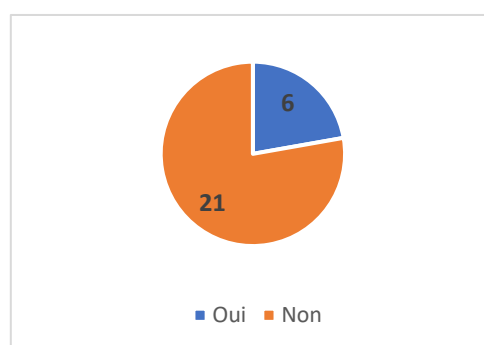


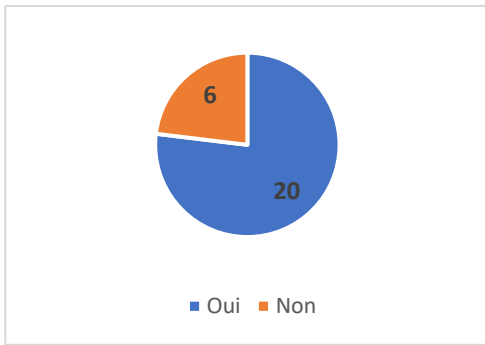
Moment de perception de la redevance par l'association

Clause de renégociation annuelle incluse dans la convention

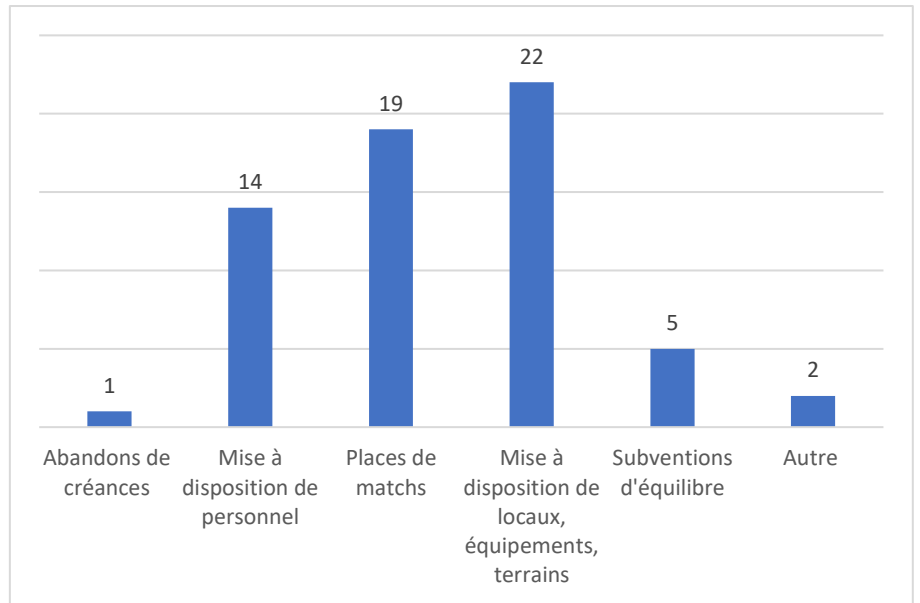
Objets des renégociations :

- Equilibres financiers de l'association.
- Evolution du budget de SA
- Selon accès aux financements publics
- Possibilité d'avenants





En complément de la redevance annuelle, d'autres aides sont-elles attribuées à l'association par la société ?

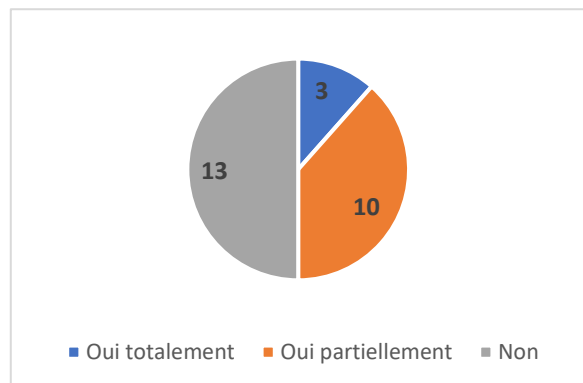


Nature de ces autres flux

- Mensuel
- Annuel
- En cas de déficit
- A la demande
- En fonction des besoins exprimés par les projets

Fréquence de ces autres flux

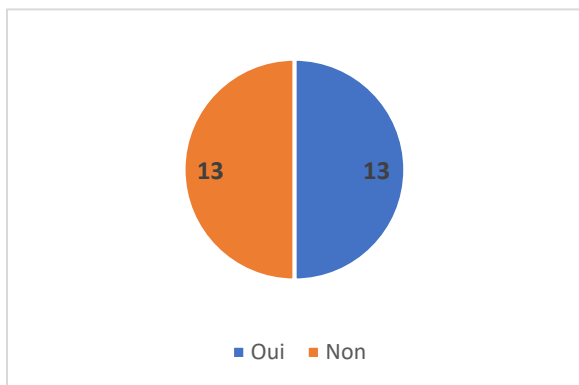
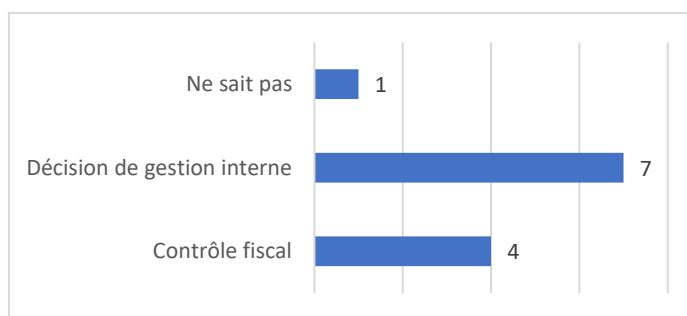
L'association est-elle fiscalisée sur tout ou partie de son activité ?





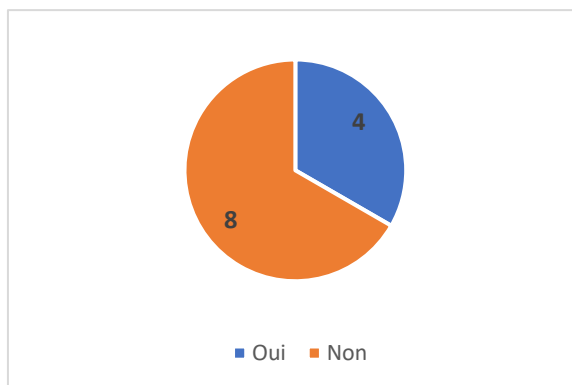
Si non, l'association envisage-t-elle d'avoir recours à la sectorisation de ses activités lucratives ?

La fiscalisation de l'association est-elle la conséquence d'un contrôle fiscal ou une décision de gestion interne ?



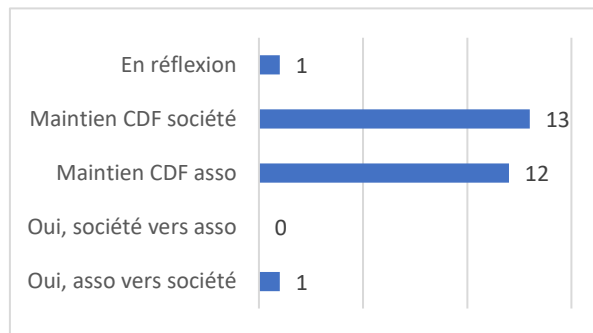
L'association a-t-elle fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours des 10 dernières années ?

L'éventuelle complémentarité commerciale entre l'association et la société a-t-elle été examinée par l'Administration dans le cadre de ce contrôle ?

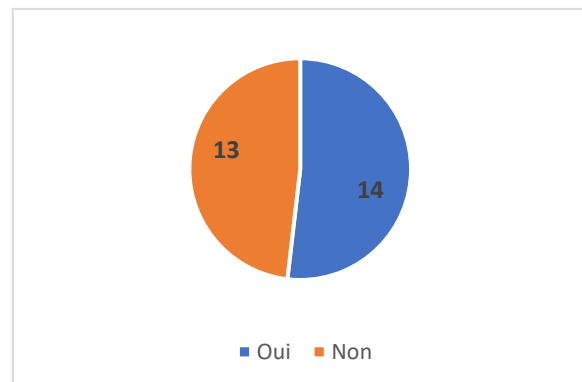
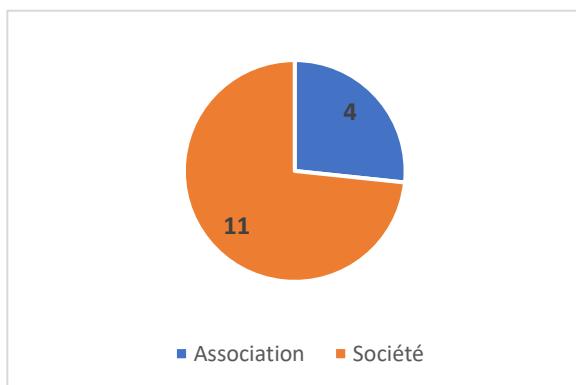


Un changement de rattachement du CDF est-il envisagé au sein du club ?

A NOTER : Un club indique le rattachement du CDF à la SA suite à un contrôle de la cour des comptes



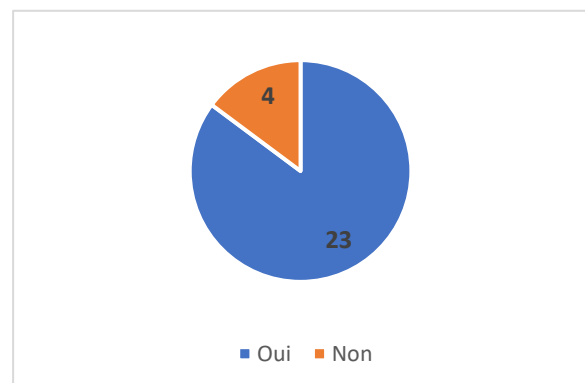
Le club a-t-il créé un fond de dotation ?



Si Oui quelle structure a été à l'origine de sa création ?

VOLET FORMATION

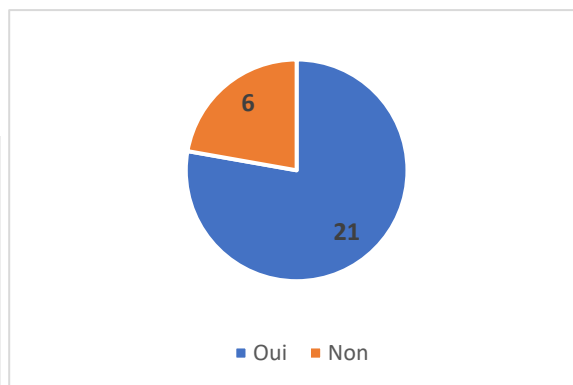
La société participe-t-elle aux actions de formation assurées par l'association ?



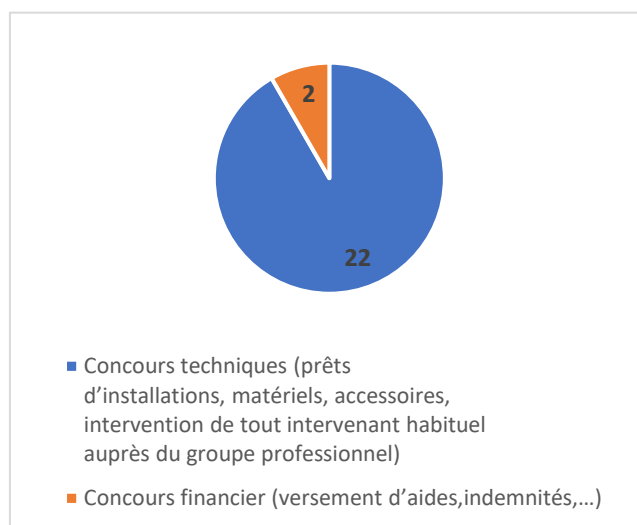
L'association et la société disposent-elles d'un « projet de formation commun » ?

Si oui, en quoi consiste ce projet ?

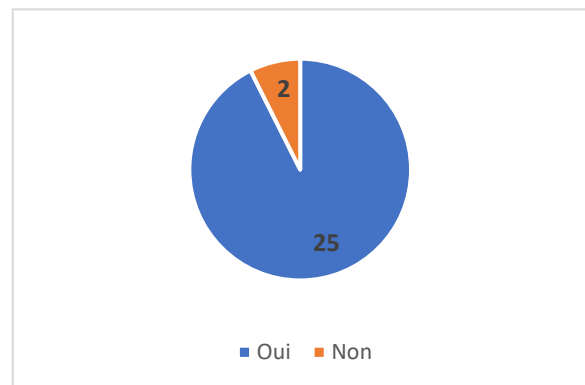
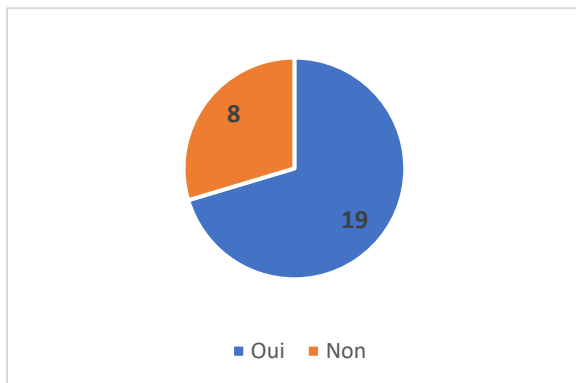
- Mise à disposition des moyens de la société
- Création d'une structure élite
- Création d'un organisme de formation paritaire
- Recrutement collaboratif
- Commission sportive partagée entre les structures
- Echanges importants entre les salariés des 2 structures
- Dotation de moyens humains
- Accompagnement à la formation initiale
- Aide aux projets de reconversion
- Prise en charge de la formation professionnelle
- Double projet : Sportif et Scolaire
- Cellule de recrutement
- Mise en place de suivi individualisé
- Minima de joueurs évoluant en équipe pro formé au club
- Parcours de formation commun sans distinguo entre amateur et pro



La participation de la société intervient sous la forme suivante



La société participe-t-elle à la promotion de l'image et des activités de l'association ?



L'association participe-t-elle aux manifestations et actions sportives, promotionnelles de la société ?
